



## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE MOBILISÉS POUR LES SALAIRES, L'EMPLOI, LES STATUTS ET CONTRE LA SÉLECTION À L'UNIVERSITÉ

Le jeudi 22 mars 2018 les organisations CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires de l'ensemble de la fonction publique appellent à une journée de grève et de manifestation.

Après le gel de la valeur du point d'indice, le rétablissement du jour de carence, les 120 000 suppressions d'emplois, les annonces unilatérales faites le 1<sup>er</sup> février constituant de nouvelles régressions potentielles. Que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de défense des missions publiques et des moyens qui leur sont attribués, les politiques actuelles vont dans le mauvais sens, tant pour les agent-e-s que pour les missions du service public et la population. Les conditions de travail n'ont jamais été si dégradées. De nouvelles suppressions d'emplois et le plan de départs « volontaires » aggraveront encore cette situation.

L'enseignement supérieur et la recherche publique (ESR) ne sont pas épargnés : gels et suppressions d'emplois, précarité massive, salaires et carrières insuffisants. La loi Vidal, dite loi pour l'« orientation et la réussite des étudiants » (ORE), organise à l'entrée de l'université une sélection qui ne dit pas son nom. Elle restreint et contraint l'orientation des bachelier-e-s, mettant ainsi à mal l'objectif de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et remet en cause le baccalauréat comme premier grade universitaire.

La poursuite du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) et de l'Agence nationale de la Recherche (ANR) induisent des mutations en profondeur de l'ESR. Les établissements sont contraints de se restructurer (fusion d'établissements et d'organismes) et de se mettre en concurrence pour obtenir des financements publics. Cette mise en concurrence se décline au niveau des laboratoires et des personnels qui ne travaillent plus que sur le mode projet. Ces dispositifs mettent à mal la liberté de recherche, dégradent les conditions de travail et augmentent la précarité. L'ESR ne pourra remplir ses missions de service public que si son personnel est rémunéré décemment, dans le cadre des différents statuts de la fonction publique d'État.

### LES ORGANISATIONS SUSMENTIONNÉES EXIGENT :

- le dégel et la revalorisation du **point d'indice**, ainsi qu'un rattrapage en nombre de points du pouvoir d'achat perdu ces dernières années ;
- l'abrogation du **jour de carence** ;
- la défense et la **pérennisation du système de retraite** par répartition et des régimes particuliers ;
- un plan pluriannuel de **création d'emplois de fonctionnaires**, enseignant-e-s-chercheur-e-s, chercheur-e-s, ingénieur-e-s, technicien-ne-s, personnels de bibliothèques et administratifs à hauteur de 6 000 créations par an pendant 10 ans ; et dès à présent, **le dégel de tous les emplois vacants** ;
- la fin de la politique de précarisation et la mise en place d'un **plan de titularisation des contractuel-le-s et vacataires de l'ESR** ;
- une réelle augmentation du financement public de l'ESR : **3 milliards d'€/an pendant 10 ans** pour atteindre l'objectif de 1 % du PIB pour la recherche publique et 2 % du PIB pour l'enseignement supérieur ;
- la préservation et la **consolidation du statut général de la fonction publique** ;
- un **moratoire sur tous les processus d'expérimentation, de restructuration et de fusion** d'établissements et organismes ;
- le maintien du **baccalauréat comme diplôme national et 1<sup>er</sup> grade universitaire**, garantissant l'accès de tous les bachelier-e-s sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix ;
- l'**ouverture de places supplémentaires en 1<sup>er</sup> cycle post-bac** et le **refus de toute sélection** à l'entrée à l'université ;
- l'**abandon de l'instauration de blocs de compétences** en lieu et place des diplômes et des qualifications ;
- l'**abandon du projet de loi sur 1<sup>er</sup> cycle post-bac**.

**LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SUSMENTIONNÉES APPELLENT, LE 22 MARS, À LA GRÈVE ET À DES MANIFESTATIONS AVEC TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE.**